



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH
N° 004-2023

Objet : Maintenance du réseau Télécom

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la Société BOISSEL représentée par Madame BOISSEL Jennifer d'effectuer une maintenance du réseau Télécom pour le compte de Orange, découvert de chambre et rehaussement, située rue des Anciennes Salines, le 1^{er} février 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser la société BOISSEL à effectuer ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société BOISSEL représentée par Madame BOISSEL Jennifer est autorisée à effectuer une maintenance du réseau Télécom pour le compte de Orange, découvert de chambre et rehaussement, située rue des Anciennes Salines, le 1^{er} février 2023.

Article 2 : Pendant cette période, la société BOISSEL sera autorisée à empiéter sur la chaussée, rue des Anciennes Salines, avec rétrécissement sur 1 voie et alternée manuellement. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Pendant cette période, le stationnement sera strictement interdit ainsi que le dépassement aux abords du chantier.

Article 4 : La société BOISSEL mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier et assurera la pose de l'arrêté.

Article 5 : La société BOISSEL devra impérativement remettre en l'état le domaine public.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et la société BOISSEL.

Fait à Touques le 31/01/2023

Pour le Maire,
Par délégation, le 1^{er} adjoint

David MULLER

